



MANIFESTE DE LYON 17>18 DÉC 14

FORUM DES SOCIÉTÉS CIVILES POUR LES AGRICULTURES PAYSANNES

AVANT-PROPOS

Réunis à Lyon à l'invitation de Coordination SUD et de la Confédération paysanne, les représentants des organisations françaises de solidarité internationale, de la Confédération paysanne et de leurs partenaires, organisations paysannes et ONG du Sud, ont dressé leur bilan de l'Année internationale des agricultures familiales (AIAF) 2014 et construit des propositions concrètes pour l'après-AIAF.



L'Année internationale des agricultures familiales 2014 aura été une formidable opportunité pour remettre l'agriculture familiale et paysanne au cœur du débat public et aura permis de rappeler qu'elle est bien plus qu'un simple modèle d'économie agricole. Les agricultures familiales paysannes - celles pour lesquelles le travail reste éminemment familial et qui maintiennent un lien très fort au territoire - sont la base historique du développement de la quasi-totalité des pays dits développés et émergents. Malgré les multiples formes d'exclusions qui les frappent, elles produisent aujourd'hui plus de 70 % de l'alimentation mondiale, fournissent plus de 60 % de l'emploi dans les pays les moins avancés et restent garantes de la plus grande biodiversité végétale et animale. Les participants du Forum de Lyon ont rappelé combien ces agricultures ont également déjà démontré leurs performances économiques du point de vue de l'intérêt général, c'est-à-dire, non pas en termes de seule rentabilité du capital, mais de création de valeur ajoutée, d'emplois et de revenus pour les populations, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, enfin d'impacts positifs sur les écosystèmes. **Les agricultures familiales paysannes sont incontournables pour relever tous les défis majeurs du 21^e siècle : alimentation, climat, énergie, environnement, emploi.**

Le gouvernement français a rappelé tout au long de l'année sa volonté et son engagement en faveur des agricultures familiales. Preuve en est, la mention du soutien de la France à « *une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant la production vivrière et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité* » dans la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de la solidarité internationale. Preuve en est également la déclaration de plus de vingt ministres de l'agriculture, présents au *Salon international de l'agriculture* en février 2014 à Paris, sur l'agriculture familiale, coordonnée par la France, ou encore l'adoption du Plan d'action agroécologie, initié par le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Pêche, suivie du symposium sur le même thème organisé avec la FAO à Rome en septembre 2014.

Pourtant, au-delà de ces intentions réaffirmées, dans un contexte de libéralisation accrue des échanges et en l'absence de véritables politiques d'appui à l'agriculture familiale, cette dernière se trouve aujourd'hui mise à mal face à l'agriculture industrielle et capitaliste, favorisée par la majorité des politiques publiques dans le monde. L'accès aux ressources naturelles, financières et aux marchés est beaucoup plus favorable à ces agricultures industrielles et capitalistes, alors qu'elles sont bien moins performantes que les agricultures paysannes du point de vue de l'intérêt général (création de valeur ajoutée, d'emplois et de revenus, sécurité alimentaire, environnement).

Parallèlement, certaines initiatives internationales auxquelles la France s'est associée, ne peuvent qu'alerter sur de possibles incohérences entre les discours et les actes. La mise en place de la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Nasan), lancée par le G8 en 2012, fait craindre la mise en place d'environnements favorables au développement de l'agrobusiness avec ses attirails de dispositifs fiscaux, réglementaires et fonciers favorables aux multinationales et aux traders de matières premières, au détriment des agricultures paysannes. Dans les conditions actuelles de son lancement, l'alliance globale sur l'agriculture intelligente face au climat est également un mauvais signe : le risque est grand de mettre dans le même panier de bonnes solutions comme l'agroécologie, mais également celles bien plus douteuses promues par des acteurs privés dominants comme les OGM et le recours massif à la chimie en agriculture, au détriment de l'autonomie paysanne et de la sécurité alimentaire. On pourrait encore citer l'adoption récente en octobre 2014 des Principes pour des investissements responsables en agriculture, largement insuffisants, ou la signature récente d'un Accord de partenariat économique entre les pays de la Cedeao et l'Europe. Plus proche, en France, la « Ferme des mille vaches », illustre un modèle de concentration de la production bien loin de répondre à ce que la société est en droit d'attendre aujourd'hui de son agriculture pour l'intérêt général.

Avec le soutien des représentants d'organisations paysannes et d'ONG du Sud, **les représentants de la société civile française présents au Forum de Lyon, les ONG de Coordination SUD et la Confédération paysanne demandent donc au gouvernement français plus de cohérence entre ses déclarations et ses prises de décisions en faveur des agricultures familiales.** Tant en France qu'auprès de ses États partenaires et dans les enceintes et institutions internationales, ils demandent au gouvernement français de :

1 Favoriser une gestion démocratique des ressources naturelles et la mise en place de politiques foncières équitables pour sécuriser les droits, l'usage et l'accès à la terre, mais aussi à l'eau, aux pâturages et aux semences des paysans et paysannes. Il s'agit notamment, en cohérence avec les engagements pris par l'Agence française de développement dans le Cadre d'intervention sectorielle (CIS) Sécurité alimentaire, de promouvoir la mise en œuvre des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de veiller à leur application. Les États doivent intégrer ces directives dans leur droit national afin de les rendre contraignantes.

2 Veiller à la mise en place de mécanismes de recours accessibles, efficaces et transparents pour les populations locales concernant l'accès, l'usage et l'appropriation de ressources naturelles. Les études de faisabilité, d'impact environnemental et social, les évaluations économiques et financières de tout projet et investissement sur leurs territoires doivent être rendues publiques et faire l'objet de restitutions aux populations concernées. Les contrats impliquant des cessions ou locations de terres doivent également être publiés.

3 Prioriser les investissements qui répondent à l'intérêt général et non pas à des intérêts particuliers, dans une situation de concurrence inégale entre modèles agricoles. Il est primordial de prioriser les investissements publics en faveur des agricultures familiales paysannes et de soutenir les investissements des agriculteurs familiaux eux-mêmes qui sont, rappelons-le, les premiers investisseurs agricoles. En particulier, il s'agit d'assurer que les projets agricoles financés par la France aient un impact positif et mesurable, non seulement sur la création de richesses pour tous, mais aussi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le revenu et l'emploi des plus vulnérables, de même que sur la protection des écosystèmes et le climat.



4 Face au défi majeur de l'emploi en milieu rural, soutenir la création d'environnements favorables pour l'insertion des jeunes ruraux en particulier, grâce à :

- la reconnaissance juridique et sociale du métier de paysan ;
- la mise en place de dispositifs juridiques et financiers *ad hoc* pour l'insertion des jeunes dans le cadre des exploitations familiales agricoles (dispositifs de retraite pour favoriser la transmission, de sécurisation sociale, etc.) ou dans des activités induites sur les territoires ruraux de services, artisanat, transformation, etc. ;
- un accès facilité et sécurisé au foncier et aux ressources naturelles, à des investissements et des services adaptés (moyens de production agricole, dispositifs de recherche agricole plus proches des paysans, systèmes adaptés de crédit, etc.) spécifiquement ciblés sur l'agriculture paysanne, riche en emplois, productif en valeur ajoutée et soutenable écologiquement et sur des activités induites sur les territoires ruraux ;
- l'accès sécurisé à des marchés rémunérateurs pour leurs produits ;
- une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la formation primaire, le développement de la formation professionnelle agricole et para-agricole, pour également mieux préparer les jeunes en formation à l'entrepreneuriat rural.

5 Promouvoir dans les instances internationales et de l'Union Européenne, le soutien à la création d'espaces régionaux de concertation et de négociation entre les institutions publiques et les organisations paysannes qui permettent de garantir des accords commerciaux équitables internes à ces régions et vis-à-vis de l'extérieur et une plus grande cohérence des politiques commerciales et agricoles.

6 Donner la priorité, dans les politiques nationales à l'accompagnement et au renforcement des organisations paysannes, et favoriser leur participation à la définition et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques les concernant.

7 Promouvoir et soutenir toutes les politiques nationales et locales qui œuvrent pour garantir des prix rémunérateurs et stables aux agricultures familiales paysannes :

- un meilleur accès aux marchés locaux, aux filières équitables et responsables ;
- le développement des systèmes alimentaires territorialisés, vecteurs d'emplois et de développement local sur les territoires ;
- l'adaptation des cadres réglementaires de la commande publique pour faciliter l'accès de ces marchés aux organisations paysannes (cantines scolaires par exemple) ;
- la sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, de qualité et locale.

8 Agir finalement pour la reconnaissance du nécessaire droit des Etats et des régions à protéger et réguler leurs marchés agricoles et alimentaires pour in fine, soutenir leurs agricultures familiales paysannes.



Ces demandes au gouvernement français pour son action en France, auprès des États partenaires et dans les institutions internationales ne sont pas une utopie. **Les participants au Forum de Lyon, organisations paysannes et organisations de solidarité internationale (OSI), ont rappelé les innovations dont ils sont déjà porteurs dans ces domaines**, en particulier en ce qui concerne : la gestion démocratique des ressources naturelles et la préservation des droits d'accès et d'usage des paysans et des paysannes (terre, eau, semences, pâturages, etc.), la transition agroécologique, l'adaptation aux changements climatiques, la création d'emploi dans la production et les services induits sur les territoires, la formation et l'insertion des jeunes, la mise en place de circuits courts et filières plus équitables au niveau local, régional ou international, ou encore la relocalisation et reterritorialisation des systèmes alimentaires et des liens entre producteurs et consommateurs.

Ces innovations sont insuffisamment reconnues et valorisées dans les programmes et les politiques nationales ou internationales. Il s'agit donc également d'agir pour les faire connaître, reconnaître, diffuser et contribuer à leur essaimage. En cette fin d'AIAF 2014, les organisations représentées au Forum de Lyon s'engagent donc à :

1 Poursuivre la capitalisation, le partage et la diffusion de ces innovations en faveur des agricultures familiales paysannes, à l'image de l'initiative lancée en 2014 par quelques OSI françaises, le CIRAD la Fondation de France et leurs partenaires pour créer une plateforme de capitalisation des innovations paysannes.

2 Mettre en débat ces innovations avec tous les acteurs œuvrant au renforcement des agricultures familiales (organisations paysannes, collectivités locales, ONG, fondations, bailleurs, secteur privé de l'ESS ou du secteur marchand classique) afin de les partager et de les améliorer. En ce sens, le Forum mondial pour l'accès à la Terre (FMAT) prévu début 2016 et dont Coordination SUD est signataire de l'Appel, constituera un espace d'échange mondial multi-acteurs pour affiner et parvenir à concrétiser certaines de ces propositions

3 Unir nos forces tant en France qu'à l'international et agir ensemble avec ces acteurs pour des programmes ambitieux de recherche-action en faveur des agricultures familiales paysannes qui favorisent l'émergence ou la consolidation de ces innovations, leur essaimage, et *in fine*, leur impact et leur reconnaissance

Les organisateurs et participants au Forum de Lyon invitent finalement la recherche scientifique à analyser avec la société civile, les organisations paysannes et OSI, ces innovations et apprécier leur impact pour porter des réponses et propositions toujours plus adaptées et convaincantes aux décideurs publics et économiques. En ce sens, ils seront présents à la « 3^e Conférence scientifique mondiale sur l'agriculture intelligente face au climat » organisée par CIRAD, IRD, l'Inra et le CGIAR en mars 2015 à Montpellier, pour faire part de questions nouvelles aujourd'hui portées par la société civile à la recherche, en particulier sur l'indispensable transition agroécologique et pour consolider les innovations déjà portées en agroécologie par les agricultures familiales paysannes.

En France, le grand rendez vous de 2015 sera la **21^e Conférence des parties (COP21) de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC)**. La société civile française et internationale a pris note de l'absence totale de la question de la sécurité alimentaire dans le *non paper* de la Convention. En laissant cette thématique conflictuelle en suspens, certains pays cherchent en effet à éviter la remise en cause de leurs modèles agricoles. En parallèle, la place grandissante qu'occupe la **GACSA (Alliance globale sur l'agriculture intelligente face au climat)**, située en dehors de l'espace de dialogue des Nations unies et intégrant une très grande variété d'acteurs, y compris des multinationales de l'agro-business, éveille de nombreuses inquiétudes. Nul doute que s'exerceront dans cet espace de nouveaux lobbying sur les modèles agricoles de demain. **Les organisations paysannes et OSI participants au Forum de Lyon souhaitent que la France, organisatrice de la COP21 et partie prenante de la GACSA, porte haut et fort leur demande de définition de « lignes rouges » à ne pas dépasser dans cette alliance**, pour ne pas arriver aux errements actuels et dérives de la « Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle », au détriment des ces agricultures familiales, pourtant encensées en cette année 2014.

Depuis le lancement de la « **Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle** » par le G8 en mai 2012, la France a émis des réserves à plusieurs reprises sur le fondement même de l'initiative et son mode de fonctionnement. Face aux critiques de la société civile au Nord et au Sud, et en vue de transformer cette initiative en un véritable instrument de soutien aux agricultures familiales en Afrique subsaharienne, la France s'était engagée à influencer la Nasan de l'intérieur. Pourtant, plus de deux ans après son lancement, les éléments de réforme proposés par la France n'ont pas été mis en œuvre. Aujourd'hui, les organisations paysannes et OSI participants au Forum de Lyon pensent que le dispositif actuel de la Nasan et les actions qu'il engage ne permettent pas de répondre aux objectifs de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des pays concernés. **Elles demandent donc à la France de clarifier sa position vis-à-vis d'une initiative qui est en contradiction avec ses engagements politiques et dont l'efficacité est discutable du point de vue des populations qui souffrent d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La France doit jouer un rôle moteur dans la mise en oeuvre d'une réforme radicale de l'Alliance, ou s'en désengager.**

En cette fin d'AIAF 2014, les organisations paysannes et OSI participant au Forum de Lyon continueront donc parallèlement à exercer leur vigilance et construire des propositions concrètes en faveur des agricultures familiales paysannes.

Lyon, le 18 décembre 2014

